



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté, de la  
légalité et de l'environnement**

**Bureau des élections et de la réglementation générale**

**Arrêté n°2024 – 651 du 03/05/2024**  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
des listes électorales dans les communes du Cantal

## **Le préfet du Cantal**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R. 11 ;

**Vu** le décret de M. le Président de la République du 29 juillet 2022 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Cantal ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-0130 du 29 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes du département du Cantal ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-1586 du 9 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Hervé DEMAI, secrétaire général de la préfecture du Cantal ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-1949 du 22 décembre 2023 modifiant la composition de la commission de contrôle des listes électorales pour certaines communes du Cantal ;

**Considérant** la circulaire du 13 mars 2024 adressée aux maires leur demandant de procéder à la désignation des membres de cette commission de contrôle ;

**Considérant** les propositions des maires des communes concernées ;

**Considérant** les candidatures présentées par les intéressés en tant que membres des commissions de contrôle ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture du Cantal,

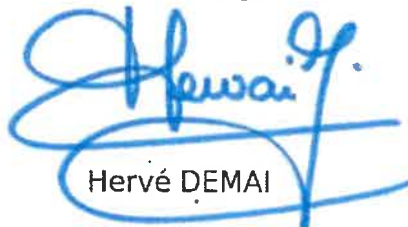
## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, dont les noms figurent dans les deux tableaux annexés ci-après, sont désignés pour une durée de trois ans maximum.

**Article 2** : Les arrêtés préfectoraux n°2021-0130 du 29 janvier 2021 et n° 2023-1949 du 22 décembre 2023 sont abrogés.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture du Cantal et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général



Hervé DEMAI

## Annexe 2 à l'arrêté préfectoral n°2024-651 du 03/05/2024

## COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
AURILLAC	CUSSAT Françoise ARPAILLANGES Odile FRICOT Christian	LACHAIZE Sylvie NICOLAS Jean-Paul	
CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL	GOULESQUE René LOPES Blandine BRUNIER Elodie	CHEZEAU Brigitte FONTY Thierry	
JUSSAC	COLOMB Yvette BASTIEN Joëlle LINARD Daniëlle	ROUX Hervé PRADEL Céline	
MASSIAC	TRONCHÉ née BRANDON Maryse VASSEL Bernard DELOS née CORNET Isabelle	CHARBONNEL Richard CREGUT née VERDIER Agnès	
MAURIAC	RONGERE Geneviève RIVET Sabine LAFARGE Audrey	BROUSSE Andrée SERIEIX Stéphanie	
MAURS	GASTON Bernard BARDET Jean-Paul FONTANEL Régine	DELORT Monique CABEZON Jean-François	
MURAT	ROLAND Daniëlle PICHOT DUCLOS Christian PISSAVY Robert	JUILLARD Pierre	BARRES Alain
NAUCELLES	MARTINS Paul FALIES-PLANTADE Corinne SENAUD Cécile	CLUSE Marie-Christine VISI Patrick	
PLEAUX	VAISSIER Monique THEVENOUX Colette-Valentine AUSSET Suzanne	OUVRIÉ Pierre	VIOSSE Monique
RIOM-ES-MONTAGNES	PELISSIER Bernard ROUX Mireille TARDIF Frédéric	RISPAL Jean-Pierre FERRARI Jean-Luc	
SAINT-FLOUR	PRIVAT Jean-Claude GRENIER Christian NIOCEL-JULHES Emmanuelle	MURAT Marie-Pierre	MEYRONEINC Christiane

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
SANSAC DE MARMIESSE	MANIAVAL Claudine RIC Denis DOLY Daniel	VIDAL Annick SEGUIS Hervé	
VIC-SUR-CERE	LHULLERY Michel DENEYRAT Isabelle DHELLEMES Laure	JAULHAC André LE REVEREND Philippe	

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2024 - 651 du 03/05/2024

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

  
Hervé DEMAI